

RCS : BAYONNE

Code greffe : 6401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 01313

Numéro SIREN : 844 055 210

Nom ou dénomination : HOLDING CONNECT

Ce dépôt a été enregistré le 02/02/2024 sous le numéro de dépôt 980

Copie certifiée conforme  
Le Gérant



# Bilan Actif

Présenté en Euros

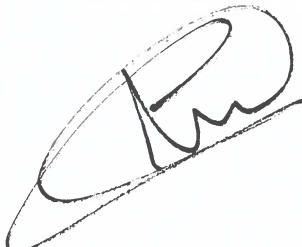
30/06/2022 (12 mois)		30/06/2021 (12 mois)	
Brut	Amort. & prov.	Net	Net

Capital souscrit non appelé (0)				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et licences				
Fonds commercial (1)				
Autres				
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres	18 875	5 738	13 137	12 234
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)</b>				
Participations mises en équivalence				
Autres participations	1 448 999		1 448 999	1 448 500
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>(I)</b>	<b>1 467 874</b>	<b>5 738</b>	<b>1 462 136</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
<b>CRÉANCES D'EXPLOITATION (3)</b>				
Clients et comptes rattachés	16 133		16 133	16 133
Autres créances	154 905		154 905	40 654
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	118 597		118 597	228 357
Charges constatées d'avance (3)				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>(II)</b>	<b>289 636</b>	<b>289 636</b>	<b>285 144</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>(0 à V)</b>	<b>1 757 510</b>	<b>5 738</b>	<b>1 751 772</b>
				<b>1 745 879</b>

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)



## Bilan Passif

Présenté en Euros

30/06/2022 (12 mois)	30/06/2021 (12 mois)
Net	Net

Capital (dont versé : 1 442 000)	1 442 000	1 442 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	13 900	6 514
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	234 106	93 769
Report à nouveau		
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>8 028</b>	<b>147 723</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>(I)</b>	<b>1 698 034</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	<b>(II)</b>	
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>(III)</b>	
<b>DETTES FINANCIÈRES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	723	7 512
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 618	95
Dettes fiscales et sociales	45 397	38 265
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		10 000
Produits constatés d'avance		
<b>DETTES</b>	<b>(IV)</b>	<b>53 737</b>
Écarts de conversion passif (V)		
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>(I à V)</b>	<b>1 751 772</b>
		<b>1 745 879</b>

(1) Dont à plus d'un an		
Dont à moins d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

## Annexes

### PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/06/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/06/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 751 771,69 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 8 027,58 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 05/12/2022 par les dirigeants.

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

### AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE



Pierre-Damien Blandino  
Expert Comptable

## Annexes (suite)

### NOTES SUR LE BILAN ACTIF

#### *Actif immobilisé*

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 1 467 874

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	14 883	3 993		18 876
Immobilisations financières	1 448 500	499		1 448 999
<b>TOTAL</b>	<b>1 463 383</b>	<b>4 492</b>		<b>1 467 874</b>

Amortissements et provisions d'actif = 5 738

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	2 648	3 090		5 738
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>2 648</b>			<b>5 738</b>

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Install. gene. agenc. amenag. div.	7 317	0	7 317	Non amortiss.
Materiel de bureau et informatique	9 522	0	9 522	Non amortiss.
Mobilier	2 037	0	2 037	Non amortiss.
<b>TOTAL</b>	<b>18 875</b>		<b>18 875</b>	

*Etat des créances = 171 039*

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	171 039	171 039	
<b>TOTAL</b>	<b>171 039</b>	<b>171 039</b>	

*Provisions pour dépréciation =*

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers					
Comptes financiers					
<b>TOTAL</b>					

*Produits à recevoir par postes du bilan = 8 333*

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	8 333
Autres créances	
Disponibilités	
<b>TOTAL</b>	<b>8 333</b>

## Annexes (suite)

### NOTES SUR LE BILAN PASSIF

*Capital social = 1 442 000*

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	144 200	10	1 442 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
<b>Titres en fin d'exercice</b>			

*Etat des dettes = 53 737*

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	723	723		
Fournisseurs	7 618	7 618		
Dettes fiscales & sociales	45 397	33 997	11 400	
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>53 737</b>	<b>42 337</b>	<b>11 400</b>	

*Charges à payer par postes du bilan = 37 377*

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp.& dettes financières div.	
Fournisseurs	
Dettes fiscales & sociales	37 377
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>37 377</b>

## Annexes (suite)

### AUTRES INFORMATIONS

#### **Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

**Annexes (suite)****DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

*Produits à recevoir = 8 333*

<b>Produits à recevoir sur clts et comptes rattachés</b>	<b>Montant</b>
Clients factures a etablir( 418100 )	8 333
<b>TOTAL</b>	<b>8 333</b>

*Charges à payer = 37 377*

<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>Montant</b>
Autres charges a payer( 438600 )	35 826
Autres charges a payer( 448600 )	1 551
<b>TOTAL</b>	<b>37 377</b>

## Annexes (suite)

### COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet Cabinet CAMS, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par HOLDING CONNECT,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 30/06/2022 caractérisés notamment par les données suivantes:

Total du bilan	1 751 772
Chiffre d'affaires hors taxes	153 996
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	8 028

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour Cabinet CAMS  
Fait à BIARRITZ le 05/12/2022

**HOLDING CONNECT**  
EURL au capital de 1.442.000 euros  
4 route de Pitoys, Les Pyramides - 64600 Anglet  
**844 055 210 RCS Bayonne**

(ci-après la « **Société** »)

---

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE GERANT  
DU 30 DECEMBRE 2022**

---

L'an deux mille vingt-deux,  
Le trente décembre,  
À neuf heures,

Monsieur Romain MIREMONT, demeurant 1370 chemin d'Harrichurry, 64990 Saint-Pierre d'Irube,

Agissant en sa qualité d'associé unique et gérant de la Société, propriétaire de la totalité des 144.200 actions composant le capital social de la Société (ci-après l' « **Associé unique** »).

**I- A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :**

En sa qualité de seul gérant, l'Associé unique a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30 juin 2022 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

**II- A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :**

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2022 et quitus au gérant;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2022 ;
- Mention des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce
- [...]
- [...]
- Pouvoirs en vue des formalités.

**PREMIERE DECISION**  
**Approbation des comptes annuels**

L'Associé unique, après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022 et du rapport de la gérance sur l'exercice écoulé, :

- **Approuve** ces comptes tels qu'ils ont été établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 8.028 euros ;
- **Approuve** les opérations traduites dans ces comptes.

1/4

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, l'Associé unique **constate** que la Société n'a enregistré au cours de l'exercice clos le 30 juin 2022 (i) aucune somme au titre des dépenses ou charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce même Code et (ii) aucune somme visée à l'article 39-5 du même Code.

*Cette décision est adoptée par l'Associé unique.*

## **DEUXIEME DECISION Affectation des résultats**

L'Associé unique, après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022 et du rapport de la gérance sur l'exercice écoulé, **décide** d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 8.028 euros de la manière suivante :

### **Origine**

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 8.028 euros.

### **Affectation**

- Dotation à la réserve légale : 402 euros.
- Dotation à la réserve facultative : 7.626 euros.

### **Répartition après affectation**

- Solde de la réserve légale : 14.302 euros.
- Solde de la réserve facultative : 241.732 euros.
- Solde des capitaux propres : 1.698.034 euros.

### **Rappel des dividendes distribués**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associé unique **prend acte** de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les exercices précédents, ont été les suivantes.

Date de clôture	Dividendes versés	Montant par titre	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant non éligible à l'abattement de 40 %	Rappel des dividendes versés hors AGO annuelle	Rappel du montant par titre versé hors AGO annuelle
30/06/2020	30 000,00	0,21	30 000,00		0,00	0,00

*Cette décision est adoptée par l'Associé unique.*

2/4

**TROISIEME DECISION**  
**Mention des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce**

L'Associé unique **déclare** qu'aucune convention visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

*Cette décision est adoptée par l'Associé unique*

**QUATRIEME DECISION**

[...]

**CINQUIEME DECISION**

[...]

**SIXIEME DECISION**  
**Pouvoirs**

L'Associé unique **donne** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'assemblée générale à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi relativement à l'une ou plusieurs des résolutions adoptées aux termes de la présente assemblée.

*Cette décision est adoptée par l'Associé unique.*

\*\*\*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'Associé unique.

\*\*\*

**[Fin de l'extrait]**

Le présent extrait est certifié conforme par l'Associé unique et gérant de la Société.

\*\*\*

**Romain MIREMONT**  
Gérant et Associé unique



3/4